

TESTAMENT GUIDE PRATIQUE mes dernières volontés



Veiller sur les chats
aujourd'hui et
demain

SOS • CHATS Genève



CHATS

refuge

adoptions

abandons

errants

orphelins

urgences

trouvés

propriétaires
en difficultés

conseils

chats blessés
h24/j365

Table des matières

- Avant propos.....p.3
- Vision.....p.3
- Présentation.....p.4
- Pourquoi rédiger un testament.....p.5
- Comment rédiger un testament.....p.5
- Héritage ou leg.....p.6
- Modifications du testament.....p.7
- Protection des animaux ou impôts sur les successions.....p.7
- Exécuteur testamentaire.....p.7
- Coordonnées.....p.8
- Mes animaux instruction.....feuillet séparé



Faire un leg à Sos Chats Genève, c'est exprimer votre volonté de combattre durablement la misère animale et affirmer votre engagement en offrant un futur meilleur aux chats de la région.

AVANT - PROPOS

Soutenir les animaux même à l'issue de votre vie, c'est possible.

Les enfants et les conjoints peuvent hériter, mais également des personnes ou des institutions que l'on nomme grâce à un testament car ils ne sont pas héritiers réservataires.

Pour que vos dernières volontés soient respectées, il est important de rédiger votre testament suffisamment à l'avance et sous une forme juridique valable.

Nous serions très heureux si vous souhaitez tenir compte de SOS Chats Genève dans la rédaction de votre testament et nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions à ce sujet.

L'AVENIR DE VOS ANIMAUX

Si vous deviez laisser vos animaux derrière vous, nous nous engageons à en prendre soin et à leur trouver le meilleur foyer possible, **que SOS Chats Genève soit mentionné ou non sur votre testament.** Une feuille jointe vous permet de noter le nom, l'âge, l'état de santé, les habitudes et les particularités de vos animaux ainsi que vos souhaits pour leur futur.

VISION

Tous les animaux qui passent par le refuge ont droit à **des soins, de la nourriture et un abri.** Les chats sont traités avec **respect et attention.**

Notre but est que chacun d'eux puisse avoir **la chance de trouver un foyer adapté.**

Nous accueillons les chats et les humains qui les accompagnent avec **bienveillance et sans jugement.**

Nous sommes **disponibles pour toutes les situations d'urgence afin que les chats soient pris en charge rapidement et de façon professionnelle.**

Par le biais de notre journal, d'internet, des médias publics, de l'accueil de classes et de réponses individuelles, nous informons et conseillons le public sur les besoins des chats.



*Valérie Derivaz,
Présidente*

Sos Chats Genève: au service de tous les chats

Accueil et secours aux chats sans foyers de
Genève et ses environs depuis 1992.

Le refuge

En moyenne 500 chats et 30 nacs transitent chaque année par le refuge. Ce sont des animaux trouvés, confiés par leur propriétaires, arrivés suite à un décès ou sous séquestre des affaires vétérinaires à cause de mauvais traitements.

Tous les chats qui passent par le refuge sont stérilisés, micropucés, testés pour les maladies, vaccinés, déparasités et soignés aux frais de Sos Chats Genève avant d'être proposés à l'adoption.

Le refuge héberge environ 80 chats en permanence.

Le service d'urgence

La ligne d'urgence est disponible 24h sur 24. Elle répond à plus de 300 appels par mois qui débouchent sur une soixantaine d'interventions mensuelles: Chats sans propriétaires connus blessés ou malades, chats devenus agressifs chez des particuliers, décès ou hospitalisation des propriétaires, chatons orphelins, chats en mauvaises postures.

Nos actions

- La gestion des chats errants à Genève et environs en collaboration avec la SPA Genève, les vétérinaires de la région et le vétérinaire cantonal: stérilisations, vaccins, identification, suivi sanitaire, placement des chatons.
- Un hébergement pour les animaux de personnes en difficultés sociales (hospitalisation, incarcération, perte de logement, conflits conjugaux).
- Le dépannage alimentaire et la prise en charge des stérilisations et des frais d'urgence pour les chats des personnes en situation précaire.
- Des conseils aux propriétaires de chats et de nacs.



Pourquoi rédiger un testament?

Si une personne décède **sans laisser de testament, la loi détermine qui hérite de ses biens**. Cela peut être source de conflit entre les héritiers et diviser les familles.

Rédiger un testament ne signifie pas penser à la fin de sa vie, mais à la continuité de celle-ci. C'est **profiter de la possibilité de décider** de ce que l'on veut faire de ses biens une fois qu'on ne sera plus là.

Les personnes sans descendance disposent d'une liberté de choix presque totale sur l'ensemble de leur succession.

Lorsqu'il existe des héritiers réservataires (conjoint, enfants), le testament peut permettre d'adapter l'ordre successoral prévu par la loi, dans une certaine limite et de déterminer qui, outre les héritiers réservataires, peut recevoir des biens. Un testament permet de désigner comme héritière une personne ou une institution qui n'hériterait de rien selon la loi.



Comment rédiger un testament?

La loi distingue trois types de testaments

1. Le testament olographe est la forme la plus simple.

Il doit être entièrement écrit à la main, daté et signé. Un testament rédigé sur ordinateur et signé à la main n'est pas valable.

Un testament sans date exacte peut également être déclaré nul si plusieurs versions apparaissent après le décès du testateur et que l'on ne sait pas laquelle a été rédigée en dernier. Si l'on souhaite révoquer une ancienne version, il faut impérativement le noter dans le nouveau testament.

Le lieu n'est pas obligatoire, mais recommandé, car cela permet de garantir qu'un testament a été rédigé en Suisse et que dès lors, aucune autre loi ne s'applique (p. ex. lors d'un séjour à l'étranger).

Vous ne devriez donc pas conserver votre testament à la maison, mais le déposer auprès des autorités cantonales compétentes, p. ex. la commune de domicile ou le tribunal de district.

2. Le testament public ou notarié est rédigé en présence de deux témoins et d'un notaire ou d'un officier public.

Ce modèle vous assure que tout est fait correctement.

L'officier public les rédige et conserve le document signé. En signant le document, les témoins attestent que vous avez déclaré en leur présence avoir lu le testament et que celui-ci contient vos dernières volontés.

Le testament olographe doit contenir :

- le titre "testament"
- l'identité du disposant, à savoir ses prénom, nom, date de naissance et lieu d'origine
- l'indication comme quoi tous les testaments antérieurs sont révoqués
- les dispositions testamentaires: vous pouvez faire en sorte que certaines personnes reçoivent plus ou moins que ne le prévoit la loi. Vous devez uniquement respecter les réserves des héritiers légaux (parts minimales de la succession) prévues par la loi.
- Vous pouvez aussi léguer des objets (bijoux, collections) ou des valeurs patrimoniales (argent, immeuble) à certaines personnes et prévoir des charges et des conditions.
- la mention de l'exécuteur testamentaire, si vous le souhaitez
- le lieu et la date et la signature

3. Le testament oral n'est utilisée que lorsqu'aucune autre forme n'est possible, p. ex. en cas de danger de mort imminent. Vous devez communiquer vos volontés à deux témoins qui rédigent immédiatement l'acte en indiquant le lieu, le jour, le mois et l'année et en mentionnant les circonstances particulières. Ensuite, ils doivent signer l'acte et le remettre à une autorité judiciaire.

Héritage ou leg?

Un leg pour Sos Chats Genève

En faisant un leg, vous pouvez transmettre à Sos Chats Genève un montant fixe ou une valeur réelle (biens immobiliers, œuvres d'art, titres, assurance vie ou autres objets de valeur). Dans le cas d'un legs, Sos Chats Genève ne jouit pas du statut d'héritier.

TESTAMENT

Je, soussignée Anna Cat, domiciliée chemin des Animaux 1, 1200 Genève, née le (xxxxxx) règle par la présente ma succession comme suit:

.....
.....

Je souhaite en outre que soit prélevé de mes biens successoraux les legs suivants:

- Frs.10'000-, à verser à SOS Chats Genève, 2, ch. du Plantin 1217 Meyrin
- Frs 5'000-, à verser à mon filleul (nom)
- Mes titres à la BCGE reviennent à (nom, lieu)
- Le solde de mon assurance vie à (nom, lieu)

*lieu, date, nom et prénom
(signature)*



Un testament doit être écrit à la main du début à la fin.



Sos Chats Genève comme co-héritière

Vous pouvez désigner Sos Chats Genève parmi vos héritiers et lui léguer un pourcentage de votre fortune. Sos Chats Genève devient dans ce cas, aux côtés des autres héritiers, un membre de la communauté héréditaire. La part attribuée à Sos Chats Genève ne peut excéder la quotité disponible dont vous pouvez disposer dans votre situation familiale. En l'absence d'héritier réservataire, vous pouvez disposer librement de l'ensemble de votre fortune.

Un testament doit comporter l'indication du lieu et de la date de sa rédaction.

TESTAMENT

Je, soussignée Anna Cat, domiciliée chemin des Animaux 1, 1200 Genève, née le (xx.xx.xxx) dispose de ma succession se la façon suivante

.....
.....

Je désigne comme héritières à parts égales:

- Sos Chats Genève, actuellement domiciliée ch. du Plantin 2 à Meyrin
- l'organisation (Nom, lieu)
- Mon amie Chantal Chaton, domiciliée...

*lieu, date, nom et prénom
(signature)*



Sos Chats Genève comme héritière unique

En l'absence d'héritier réservataire, vous pouvez faire de Sos Chats Genève l'unique héritière de la totalité de votre fortune. Puisque Sos Chats Genève n'est pas soumise à l'impôt sur les successions, votre héritage peut ainsi être mis intégralement au service de la protection des chats.

TESTAMENT

Je, soussignée Anna Cat, domiciliée chemin des Animaux 1, 1200 Genève, née le (xx.xx.xxx) règle par la présente ma succession comme suit:

.....

.....

Après versement des legs suivants:

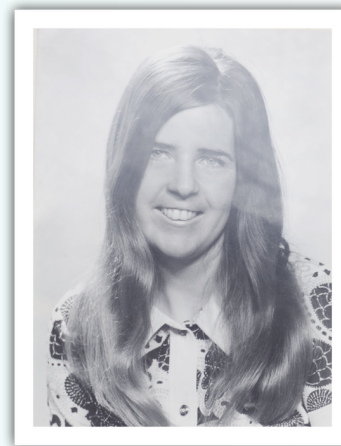
- Fr. 10000.- à (Nom, lieu)
- Ma bague de fiançailles revient à (Nom, lieu)
-

je désigne la Fondation Sos Chats Genève, actuellement domiciliée Plantin 2, 1217 Meyrin, comme unique héritière.

*lieu, date, nom et prénom
(signature)*



Pour être valable, un testament doit impérativement porter votre signature.



Mme Raymonde-L. D. après une vie très active au service des autres accompagnée par l'amour des animaux a désigné Sos Chats Genève comme héritière.

Nous vous assurons de considérer vos biens et effets personnels avec le plus grand respect et de les valoriser au profit des animaux.



Modification du testament

Une fois le testament rédigé, vous pouvez le modifier, l'annuler et le remplacer à votre guise et à tout moment.

Protection des animaux ou impôts sur les successions

Les héritages et les legs sont en principe soumis à l'impôt sur les successions; selon le canton, le taux d'imposition peut atteindre 40 %, voire plus. Les institutions et les fondations d'utilité publique comme Sos Chats Genève sont en revanche exemptées de cet impôt dans la plupart des cantons. **Votre succession ne va ainsi pas à l'État, mais profite pleinement aux actions qui vous tiennent à cœur.**

Une donation de son vivant présente aussi des avantages fiscaux.



SOS-CHATS-GENÈVE

2, ch. du Plantin 1217 Meyrin/ Genève

+41 22 785 32 84

+41 79 633 31 83 / urgences

info@sos-chats.ch

<http://www.sos-chats.ch>



Coordonnées bancaires du refuge

CREDIT SUISSE (Suisse) SA
Hagcnholzstrassc 20/22 CH-8070
Zurich

Clearing: 09000

Swift/Bic : POFICHBEXXX

Nom du bénéficiaire:
SOS-Chats/Genève

IBAN CH21 0483 5150 4015 4100 0
Compte 0848-1504015-41

En tant qu'organisation
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
La fondation Sos Chats Genève est
exonérée d'impôts.



MES ANIMAUX

INFORMATIONS AUX SERVICES D'URGENCE, FAMILLE, REFUGE:

VOTRE NOM :

VOTRE VÉTÉRINAIRE :

NOM DE L'ANIMAL	ESPÈCE	ÂGE	COULEUR

Santé, traitements (stérilisation, accidents, maladies):

Préférences alimentaires, habitudes (boîtes croquettes, intérieur, extérieur):

Comportement (aime les humains, les autres animaux?):

Son histoire:

Vos souhaits pour votre animal:
